



Saint-Paul, le 22 décembre 2009

LE DIRECTEUR

A

Cf. liste des destinataires jointe

DIRECTION

Directeur :

M. Michel BRUN

Secrétariat :

Tél. : 02.62.45.35.01
Fax. : 02.62.45.35.35
direction@epsmr.org

Nos Réf/ :

MB/OY/443-2009

Objet : Projet de création d'un réseau de santé autour de la prise en charge des adolescents

Docteur, Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une meilleure prise en charge des adolescents du département de la Réunion, l'EPSMR, le CHR et l'ASFA associés à d'autres partenaires institutionnels ou associatifs ont ouvert, en juillet 2007 à Saint-Denis, la Maison des Adolescents (KaZ'Ados) avec le soutien de la Préfecture et de l'ARH.

Cette initiative, qui répondait alors aux besoins sanitaires de la Réunion et donc au troisième Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire (SROS), a permis d'apporter une réponse globalisée face à la demande forte de ce segment de population et des problématiques rencontrées tant au plan somatique qu'en matière de santé mentale.

En effet, la tranche d'âge des 15-19 ans représente, à la Réunion, environ 9% de la population et les adolescents ont des besoins de santé spécifiques liés aux principales causes de morbidité et au développement qui caractérise cet âge.

Il apparaît aujourd'hui **indispensable de renforcer cette action commune auprès des adolescents par la constitution d'un réseau de santé Réunion-Mayotte** associant toutes les institutions et tous les professionnels en contact avec ces jeunes afin :

- de favoriser l'accès aux soins et de coordonner les actions pour développer un accompagnement et une prise en charge pluridisciplinaire ;
- d'orienter les adolescents vers les services répondant à leurs besoins ;
- d'assurer une veille sanitaire des besoins ;
- de garantir la formation des professionnels ;
- de clarifier les rôles des différents partenaires et étendre les règles de confidentialité et de communication au sein du réseau.

.../...

Copie à :

P.J. : 1

Cette démarche pourrait d'ailleurs être facilitée par l'appel à projets « *Programme des Maisons des Adolescents* » (tranche 2010) et joint en annexe.

Connaissant votre engagement et votre implication dans la prise en charge des adolescents, il m'a semblé opportun de vous informer de ce projet de réseau auquel vous pourriez adhérer.

Pour cela, vous voudrez bien me faire part de votre accord de principe **pour le 4 janvier 2010 au plus tard.**

Je me permets d'attirer votre attention sur les délais restreints de mis en place de ce réseau imposés par la date de dépôt du projet auprès de l'ARH, à savoir le 15 janvier 2010 au plus tard.

Assuré de l'intérêt que vous porterez à ce projet et de votre compréhension pour ces délais très courts d'instruction.

Je vous prie d'agréer, Docteur, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

